

Jean-Luc Ito-Pagès
Responsable de l'offre de formation
CampusFrance Agence nationale pour
la promotion de l'enseignement supérieur



Résumé : Cinq pays accueillent plus de la moitié de l'ensemble des étudiants étrangers dans le monde : les États-Unis, le Royaume-Uni, la France où ils représentent 12% des effectifs dans l'enseignement supérieur, l'Australie et l'Allemagne¹. La France accueille en effet plus de 260 000 étudiants étrangers, ce qui la place au troisième rang après les États-Unis et le Royaume-Uni. Le choix du pays d'accueil est effectué en fonction de quelques critères, dont celui de la langue parlée et utilisée dans l'enseignement qui est déterminant. Les pays où l'enseignement est dispensé dans des langues largement répandues, l'anglais sans aucun doute, mais aussi le français et l'allemand, sont ceux qui accueillent le plus d'étudiants étrangers d'après l'OCDE². Les pays anglophones tels que l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni accueillent ainsi le plus d'étudiants étrangers³, ce qui s'explique en grande partie par le fait que l'anglais a été leur première langue étrangère étudiée et qu'ils souhaitent poursuivre leur perfectionnement par l'immersion linguistique locale avec un cursus d'études supérieures intégralement en langue anglaise. Le faible coût des études, voire la gratuité totale, associée à l'offre de formation dispensée en anglais explique probablement, toujours selon l'OCDE, la forte croissance d'étudiants étrangers enregistrée entre 2000 et 2007 en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède⁴. L'accroissement rapide des effectifs d'étudiants étrangers observé en Australie, au Canada et surtout en Nouvelle-Zélande entre 2000 et 2007, peut dans une certaine mesure être attribué à des considérations linguistiques du même ordre⁵. De nombreux établissements situés dans des pays non anglophones, en particulier dans les « pays nordiques » (Danemark, Finlande, Pays-Bas et Suède) proposent dorénavant des formations en anglais, ce qui leur permet d'atténuer leur désavantage linguistique aux yeux des étudiants étrangers⁶. La France, comme l'Allemagne, est classée parmi les pays qui dispensent relativement peu de formations en anglais, mais développe avec cette offre de formation ouverte aux étudiants étrangers le « français d'influence⁷ », les étudiants repartant le plus souvent dans leur pays avec au moins le niveau B1 ou B2 du CECRL⁸ souvent exigé par l'établissement à l'issue du séjour d'études. C'est dans ce contexte de compétition internationale que la promotion des formations supérieures dans le monde et l'offre d'un parcours de réussite dans l'accès aux études pour les étudiants étrangers sont les principales missions poursuivies par l'Agence nationale CampusFrance.

Mots-clés : Mobilités, attractivité, promotion de l'offre de formation, certification, cursus et filières.

Dans 89 pays, 116 Espaces et 28 antennes emploient 250 personnes coordonnées et formées par l'Agence pour guider les étudiants dans leur choix d'une formation de l'enseignement supérieur français et les accompagner dans les formalités administratives et consulaires préalables à leur arrivée en France, dont la procédure d'obtention d'un visa pour études. Dans 30 pays où l'inscription est dématérialisée, procédure CEF⁹ du Ministère des Affaires étrangères et européennes, CampusFrance assure le suivi du dossier des étudiants (messagerie personnalisée, conduite des entretiens, ...).

Avec 50 sites Internet en 27 langues, les outils d'information permettent aux étudiants étrangers de préparer un séjour d'études en France et de consulter les catalogues de l'offre de formation (L-M-D, en anglais, cours d'été/hiver, apprentissage du français). L'Annuaire des programmes de bourses¹⁰, pour lequel a été aussi développé un moteur de recherche spécifique, présente des possibilités de financement des études, de séjour de recherche, de stage ou de voyage en France proposées par les institutions gouvernementales françaises et internationales, l'Union européenne, les collectivités locales, les entreprises, ...

CampusFrance éditent des fiches domaines et filières - dont la fiche sur la compétence en français pour l'accès à l'enseignement supérieur français -, recherche, établissements et accueil disponibles en trois langues (français, anglais, espagnol)¹¹. À l'attention de ses 242 adhérents (universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et de management, école de langues, ...), CampusFrance publie également des notes d'analyse de la mobilité internationale et des dossiers par pays (Turquie, Inde, ...). Les manifestations de promotion et forums institutionnels organisés participent aussi à promouvoir l'offre d'établissements dont les écoles et centres pour l'apprentissage du français dans les Missions FLE (Inde novembre 2010, Russie 2011, ...). Pour les étudiants chinois, CampusFrance a édité un catalogue des formations, à la demande de ses tutelles, pour un dispositif de mobilité encadrée liant la mise à niveau en français et le parcours diplômant en spécialité. Une année de Français langue étrangère (FLE) préalable, méthodologie universitaire et disciplinaire est proposée par l'université aux étudiants dont le niveau de français est inférieur au B2.

L'ingénierie de l'offre de formation développée intègre ainsi la promotion de l'offre en FLE, ce qui permet une analyse comparative avec les domaines de l'offre globale de formation proposée aux étudiants étrangers, les spécialités abordées en français sur objectifs spécifiques et enfin avec les inscriptions effectives des étudiants étrangers dans les différentes disciplines de l'enseignement supérieur français.

1. Les tests et diplômes reconnus pour l'accès à l'enseignement supérieur français

Les critères académiques, pour la demande de visa de long séjour pour études, ont été précisés par une circulaire interministérielle (Intérieur, Affaires étrangères, Enseignement supérieur et Recherche) le 27 janvier 2006. Plusieurs critères y sont définis comme le niveau atteint par les candidats, la qualité du cursus antérieur, le cadre institutionnel du projet de mobilité, etc. C'est le

critère 4 qui traite de l'importance « *des compétences linguistiques, avec le contrôle du niveau de maîtrise de français des candidats, sans exclure ceux qui révèlent un potentiel académique important*¹². »

Plusieurs tests et diplômes de langue française permettent d'attester du niveau suffisant de la maîtrise du français pour l'entrée dans un établissement supérieur français. Pour s'inscrire en première ou deuxième année à l'université (niveaux Licence 1 et 2) ou en école d'architecture, les étudiants étrangers (hors Union européenne) doivent obligatoirement suivre la procédure de demande d'admission préalable (DAP). Dans ce cadre, ils doivent justifier de leur niveau de français, soit par un test de langue (TCF-DAP ou TEF), soit par un diplôme (DEL/DALF). Pour l'inscription en Licence 3, Master 1 et 2, Doctorat ou dans les grandes écoles, il n'y a pas de règle uniformément suivie, chaque institution étant libre de fixer ses critères d'admission en termes de compétence en français. Les étudiants doivent donc se renseigner auprès de l'établissement dans lequel il souhaite déposer un dossier afin de connaître les exigences pour s'inscrire.

1.1 Le TCF (Test de connaissance du français)



La compétence en français, ainsi évaluée et contrôlée dans le cadre de la procédure d'admission préalable (DAP), exige un test ou diplôme de langue française. Le TCF (Test de connaissance de français) du ministère de l'Éducation nationale, pour attester un niveau linguistique en français langue générale, a été conçu par le CIEP (Centre international d'études pédagogiques), organisme certificateur membre de l'ALTE (Association des centres d'évaluation en Europe).

Depuis décembre 2002, le TCF bénéficie d'une norme de qualité ISO 9001:2000. Le TCF peut être passé dans 626 centres agréés, répartis dans 141 pays dont la France. Il est disponible en version électronique dans certains pays pour les épreuves obligatoires et, très prochainement, pour l'épreuve d'expression écrite. La validité des notes est de deux ans. Il n'y a pas de nombre limité pour se présenter au TCF et au TCF-DAP, toutefois il doit y avoir obligatoirement 60 jours entre chaque session du TCF (TCF et/ou TCF-DAP). La compétence en français, ainsi évaluée et contrôlée, entre autres, dans le cadre de la procédure d'admission préalable (DAP), exige un test ou diplôme de langue française. Le TCF est également le seul test reconnu par la Conférence des présidents d'université (CPU) pour les études en Licence 3, Masters 1 et 2.

1.2 Le TEF (Test d'évaluation de français)



Le TEF (Test d'évaluation de français), administré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), mesure de manière précise les compétences et le niveau de français général des candidats en les situant sur une échelle de niveaux indexée dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Il comprend

une série d'épreuves sous forme de questionnaires à choix multiples -QCM- (compréhension écrite, compréhension orale, lexicque et structure) et deux épreuves ouvertes (expression écrite et expression orale). Le TEF est présent dans une centaine de pays grâce à un réseau de plus de 400 centres agréés qui organisent les sessions. Depuis 2005, il est disponible en version électronique avec e-TEF (pour les épreuves au format QCM uniquement), qui permet la délivrance immédiate des résultats. Les candidats peuvent se présenter au TEF autant de fois qu'ils le souhaitent. Pour la DAP, entrée au niveau Licence 1 et 2 ou école d'architecture, le TEF est reconnu comme dispense du TCF-DAP (arrêté ministériel du 3 mai 2007), à condition d'avoir passé les épreuves obligatoires et obtenu à l'épreuve d'expression écrite un score de 325 points correspondant au Niveau B2 du CECRL et à une note de 14/20.

1.3 Les diplômes DELF (Diplôme d'études en langue française) et DALF (Diplôme approfondi de langue française)



Les diplômes DELF (Diplôme d'études en langue française) et DALF (Diplôme approfondi de langue française) sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale, certifiant les compétences en français des candidats étrangers. À la différence des tests de langue, les diplômes du DELF et du DALF sont acquis pour la vie. Ils se composent de 6 diplômes indépendants, correspondants aux six niveaux du CECRL : DELF A1, A2, B1, B2, et DALF C1 et C2. Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant les 4 compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites. Pour la DAP (entrée en L1, L2 ou école d'architecture), le niveau minimum est le DELF B2 (Arrêté du 18 janvier publié au *Journal officiel de la République française* n° 0030 du 5 février 2008, page 2206) ou du DALF (C1 ou C2) qui exemptent de tout test linguistique pour l'entrée à l'université française.

1.4 Les autres certifications de compétence linguistique

D'autres certificats (Alliance française) et diplômes (CCIP, Diplôme d'Université) de compétence linguistique sont reconnus par les établissements, l'étudiant étranger devant toujours vérifier la reconnaissance par l'établissement où il souhaite s'inscrire. Les certifications de l'Alliance française, présentes au niveau national et international ont une reconnaissance européenne ALTE (*The Association of Language Testers in Europe*). Le DHEF (Diplôme de hautes études françaises) correspond au niveau C2 du Cadre européen commun de références pour les langues. La Chambre de commerce et d'industrie de Paris propose également un ensemble de Diplômes de français professionnel (DFP). Les DFP niveaux A2 et B1 du CECRL certifient une compétence de base en français et attestent que le candidat peut comprendre et s'exprimer dans des situations simples et habituelles de la vie sociale et professionnelle. 3 DFP affaires (niveaux B2, C1 et C2 du CECRL) sont tournés vers le monde de l'entreprise et 6 DFP dans différents domaines de spécialité, secrétariat, tourisme et hôtellerie, scientifique et technique (niveau B1 du CECRL), juridique et médical (B2).

Les diplômes d'université (DU) sanctionnent différents niveaux de maîtrise du français avec des équivalences au CECRL : Diplôme universitaire avancé d'études (DUAE), Diplôme universitaire d'études françaises (DUEF), Diplôme universitaire de langue et de culture françaises (DULCF), Diplôme universitaire de langue française (DULF) et Diplôme universitaire supérieur d'études françaises (DUSEF). Certains Diplômes d'université sont adaptés aux parcours diplômant en français diplomatique et des relations internationales, commerce et affaires internationales, communication et négociation en français, études économiques et de gestion, langue et civilisation françaises, littérature et sciences humaines (SELFEE de l'Université Paris IV-Sorbonne).

Le Français sur Objectifs Universitaires (FOU) intègre désormais les compétences disciplinaires et de langue (français de spécialité) de la filière choisie par l'étudiant pour son parcours universitaire. Ce module disciplinaire et langue de spécialité complète ainsi le module de Français langue étrangère et le module culture et méthodologie universitaire pour délivrer un Diplôme de Français sur objectifs universitaires préparant aux études à l'université, tel que le propose l'UPVD (Université de Perpignan Via Domitia)¹³. Les Diplômes d'université sont des diplômes d'établissements et non des diplômes nationaux, c'est pourquoi les étudiants étrangers doivent toujours vérifier que l'établissement dans lequel il souhaite s'inscrire les reconnaît.

Tableau 1. L'évaluation en langue française des étudiants non francophones : les niveaux de référence

CECRL		DELFDALF	Test de connaissance du français (TCF)		Test d'évaluation de français (TEF)	
Utilisateur expérimenté	C2	DALF C2	Supérieur avancé	Niveau 6 600 à 699	Maîtrise complète	Niveau 6 834 à 900
	C1	DALF C1	Supérieur	Niveau 5 500 à 599	Bonne maîtrise	Niveau 5 699 à 833
Utilisateur indépendant	B2	DELFDALF B2	Intermédiaire avancé	Niveau 4 400 à 499	Maîtrise générale	Niveau 4 541 à 832
	B1	DELFDALF B1	Intermédiaire	Niveau 3 300 à 399	Maîtrise limitée	Niveau 3 361 à 540
Utilisateur élémentaire	A2	DELFDALF A2	Élémentaire avancé	Niveau 2 200 à 299	Maîtrise des structures de base	Niveau 2 204 à 360
	A1	DELFDALF A1	Élémentaire	Niveau 1 100 à 199	Connaissance basique	Niveau 1 69 à 203 0+ 0 à 68

Source : MAEE/DGMDP/Sous-direction de la diversité linguistique et du français

1.5 Les dispenses d'évaluation en langue française

Il existe enfin des cas de dispense pour les titulaires du baccalauréat français, du baccalauréat européen ou de l'option internationale du baccalauréat, les étudiants issus des sections bilingues françaises, les candidats partant dans le cadre d'un programme, les boursiers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé (CNOUS ou Egide), les ressortissants des États où le français est langue officielle (Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Conakry, Mali, Niger, République Démocratique du Congo,

Sénégal, Togo), et enfin, dans certains cas, pour les étudiants partant suivre des programmes enseignés intégralement en anglais.

Les candidats ressortissants des pays de l'Espace économique européen sont dispensés de la procédure DAP et peuvent présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix. Les ressortissants des pays multilingues où le français est langue officielle (Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu) doivent avoir effectué leurs études secondaires dans un établissement de langue française pour être dispensés du test de connaissance du français (TCF) pour la demande d'admission préalable (DAP). L'Algérie, le Maroc, le Liban et la Tunisie ont pour seule langue officielle l'arabe, c'est pourquoi les étudiants de ces pays sont concernés par le TCF pour la DAP.

2. Le développement d'une ingénierie de l'offre de formation

La mobilité des étudiants par type de formation est prise en considération pour développer une ingénierie de l'offre de formation qui soit plus adaptée à la demande. Les étudiants en mobilité internationale privilégient en effet surtout les formations académiques traditionnelles¹⁴, pour lesquelles les équivalences de diplômes sont facilitées par une reconnaissance dans leur pays d'origine et à l'international. L'analyse des domaines d'études des étudiants en mobilité internationale révèle par ailleurs une attractivité déterminée en fonction des disciplines. Les proportions d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans des formations en agronomie, en sciences ou ingénierie sont élevées dans certains pays (Allemagne, Canada, États-Unis, Hongrie, Royaume-Uni, Suède, Suisse), ainsi qu'en France où elles attirent, selon l'OCDE, 28% des étudiants étrangers¹⁵. Mais la langue d'enseignement reste l'anglais dans la plupart des pays où la mobilité étudiante internationale est forte pour suivre des formations dans ces domaines. Ainsi les pays non anglophones accueillent une majorité d'étudiants pour suivre des formations en sciences humaines et en arts et lettres, ce que confirment nos statistiques auxquelles se réfèrent cette étude. La formation linguistique est un facteur déterminant pour l'attractivité dans les filières, c'est pourquoi l'articulation de la formation en français de spécialité avec les domaines de l'offre de formation globale doit aussi tenir compte des inscriptions effectives.

Il s'agit alors d'identifier si la demande de formation est adaptée avec l'offre accessible aux étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur pour différentes spécialités proposées. Le croisement d'un ensemble de données sur l'offre de formation dans l'enseignement supérieur français pour les étudiants étrangers avec l'offre de formation en français sur objectifs spécifiques, en particulier le FOU qui intègre des spécialités, permet de définir un périmètre. Il participe en effet à repérer les possibilités d'adaptation ou de développement de l'offre de formation en français sur objectifs spécifiques élargie à des domaines et prenant plus en compte les besoins d'étudiants de certains pays non francophones.

2.1 La promotion de l'offre de formation en français langue étrangère

La promotion de la langue française est intrinsèque à l'offre de formation proposée par l'enseignement supérieur, puisque la majorité des programmes est délivrée en français. Il s'agit donc d'informer les étudiants étrangers sur

les certifications et les accompagner dans le choix d'une formation. Ce choix pourra ainsi déterminer l'année de FLE-FOS préalable, repérable grâce à un catalogue spécifique, d'un simple séjour linguistique avec le passage d'un test jusqu'à une année de français sur objectifs spécifiques intégrant une spécialité et l'initiation méthodologique universitaire, comme le prévoit le dispositif pour les étudiants chinois. Les missions FLE organisées par CampusFrance, en collaboration avec les postes, permettent aussi aux centres, écoles et départements de FLE des universités françaises de cibler les établissements supérieurs dans les pays et de rencontrer ainsi des professeurs et des étudiants pour les informer sur leur offre linguistique.

2.1.1 L'information sur les tests et diplômes de français langue étrangère

L'élaboration de la fiche sur l'offre de formation pour la compétence en français, requise à l'entrée dans un établissement de l'enseignement supérieur français, prend en considération la procédure d'admission préalable mise en place jusqu'à l'obtention du visa d'études (voir *supra* sous-parties 1.1 à 1.4). Elle impose en effet un contrôle de connaissance (i.e. de compétences) de la langue française dont le niveau est validé par un examen ou le résultat d'un test. Initialement présentée comme une fiche domaine, avec l'organisation des études, une fiche de la collection diplôme¹⁶ présentera en détail les tests et diplômes. Les étudiants étrangers seront ainsi informés sur le choix pour leur formation en FLE et le français de spécialité qu'ils peuvent aborder en vue d'une poursuite d'études pour un parcours diplômant dans l'enseignement supérieur français.

2.1.2 Le catalogue de l'offre de formation en français langue étrangère

Le catalogue de l'offre de formation en français langue étrangère de CampusFrance, pour lequel un moteur de recherche spécifique est en cours de développement, assurera à l'étranger la promotion de la formation pour l'apprentissage du français permettant l'accès à l'enseignement supérieur proposé par les établissements français, écoles, centres de langues ou département des universités adhérents à CampusFrance¹⁷. L'offre de formation sera directement saisie par les établissements adhérents qui auront des identifiants pour assurer la maintenance du catalogue. Le descriptif intégral de l'offre de cours en FLE sera intégré avec, pour les établissements, l'ensemble de leur activités, leur localisation et les contacts pour les étudiants étrangers. L'offre de cours détaillée (français général, FOS, FOU, examens, tests, cours d'été, tarifs, ...), ainsi que les activités proposées (culturelles, sportives, ...) et les services complémentaires (accompagnement administratif, logement, ...) renseigneront les étudiants sur les différentes possibilités avant leur inscription et le départ pour la France. La recherche dans le catalogue sera possible par géolocalisation des centres et écoles, spécialités, examens et tests, niveaux, etc.

2.1.3 Le dispositif pour les étudiants chinois

L'atelier Chine, organisé par CampusFrance avec le concours de l'Ambassade de France en Chine en avril 2010 à Paris, a permis de formaliser une politique d'accueil des étudiants chinois en France. Un dispositif académique liant la mise à niveau en français et le parcours diplômant en spécialité¹⁸ avec une année de Français langue étrangère préalable, de méthodologie universitaire et

disciplinaire est proposée à tous les étudiants dont le niveau de français inférieur au B2 ne permet pas une entrée directe en spécialité. La certification obtenue permet ainsi aux étudiants d'intégrer de façon efficiente « *les composantes de l'Université française* » au niveau de la Licence ou du Master, selon le parcours de l'étudiant.

2.1.4 Les Missions FLE

Les Missions FLE, dont la 1^{ère} baptisée « *Learn French in France !* » a lieu en Inde (New Delhi, Chennai, Bombay) en novembre 2010, permettent aussi aux établissements adhérents de CampusFrance de promouvoir directement dans les pays leurs offres des séjours et de formations linguistiques auprès des départements de français des universités et des établissements secondaires indiens les plus prestigieux. Organisée en partenariat et à la demande de l'Ambassade de France en Inde, elle permet aux écoles et centres de français langue étrangère participant à cette opération inédite de s'entretenir également avec le poste sur les questions de délivrance des visas pour l'étude du français et des séjours linguistiques, ainsi que de rencontrer les Alliances Françaises implantées en Inde. À la suite de la publication du dossier pays consacré à l'Inde¹⁹, la 1^{ère} Mission FLE en Inde s'inscrit dans les autres actions de CampusFrance pour l'Inde, comme le Pavillon français au salon *Education Worldwide India* (Bangalore, Hyderabad) et les rencontres institutionnelles (Pune, Chennai) en décembre 2010.

2.2 L'adéquation de l'offre de formation avec les domaines choisis par les étudiants étrangers

Avec l'internationalisation de l'enseignement supérieur, ce n'est plus seulement une seule offre de formation en français langue étrangère, mais des offres de formations linguistiques, culturelles et didactiques susceptibles de suivre et d'anticiper les changements qui sont à mettre en œuvre. La pertinence et la diversité des offres doivent en effet prendre en considération la demande accrue dans la mobilité étudiante internationale pour suivre des études dans l'enseignement supérieur. En particulier pour 80% des étudiants venant dans le cadre d'une mobilité non encadrée, c'est-à-dire hors programmes ou accords d'échanges. L'accompagnement des étudiants étrangers en mobilité individuelle est en effet plus exigeant sans préparation, si l'on tient compte de l'acculturation, des relations interpersonnelles, du rapport entre le langage et la pensée différent dans certaines cultures, de la validation académique et administrative des connaissances dans les pays²⁰, d'autres méthodes enfin de présentation de la réflexion et de l'argumentation que le Français sur objectifs universitaires (FOU) prend justement en considération.

2.2.1 L'articulation de l'offre de formation avec le français de spécialité

Les statistiques qui suivent ont été établies à partir du grand catalogue CampusFrance dont les données sont extraites de la base de l'Onisep et sont actualisées trois fois par an. Ce relevé a été effectué à la suite de l'actualisation de la base en Mai 2010. L'indexation par domaines recoupe des sous-domaines qui constituent autant de filières accessibles par les étudiants étrangers dans

l'enseignement supérieur français²¹. L'offre la plus importante est au niveau Licence qui intègre les certifications à l'issue de deux années d'études (BTS, DUT, ...) et de la Licence générale ou professionnelle. Le niveau Master désigne les formations après 4 ou 5 années d'études supérieures, deux seulement lorsque les étudiants étrangers sont inscrits avec une équivalence de diplôme obtenu dans leur pays d'origine. C'est le domaine du Management, de la gestion, des finances et du commerce qui totalisent avec 15% la plus forte offre de formation dans l'enseignement supérieur français, suivi par les Sciences de l'ingénieur (sous-domaines : Aéronautique, Électricité, Électronique, Énergie, Industrie, Mécanique...) avec 12%. La plupart des autres domaines représentent respectivement 4 ou 5% (Biologie, Droit, Physique, Sciences économiques...). La Santé et les professions médicales représentent 8%, mais reste très difficilement accessibles par les étudiants étrangers soumis à des quotas, comme pour les études en médecine et pharmacie qui restent très encadrées par le numerus clausus. Les formations en rapport avec la santé et le secteur sont identifiées comme un cas particulier, car elles dépendent le plus souvent des politiques nationales de reconnaissance des diplômes médicaux²².

Tableau 2. L'offre de formation par domaines dans l'enseignement supérieur français

OFFRE FORMATION	LICENCE	MASTER	TOTAL	%
Agriculture-agroalimentaire	1299	363	1662	3
Architecture, urbanisme-aménagement territoire	1300	820	2120	4
Arts, culture, design et mode	1751	772	2523	4
Biologie	1436	1392	2828	5
Chimie	899	553	1452	3
Communication et journalisme	1260	1054	2314	4
Droit	924	1641	2565	4
Environnement et Sciences de la terre	906	1132	2038	4
Informatique	1878	1793	3671	6
Langues et lettres	1420	1251	2671	5
Management, gestion, finances et commerce	6111	2833	8944	15
Mathématiques	603	650	1253	2
Physique	2010	1075	3085	5
Santé et professions médicales	2051	2586	4637	8
Sciences de l'éducation	414	2161	2575	4
Sciences de l'ingénieur	4410	2330	6740	12
Sciences économiques et politiques	1347	1269	2616	5
Sciences humaines et sociales	715	1390	2105	4
Sports	264	276	540	1
Tourisme, hôtellerie et restauration	796	115	911	2
Transports et logistique	290	198	488	1
TOTAL	32084	25654	57738	100

Source : Grand catalogue de CampusFrance : www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/

La dénomination de l'offre de formation en français de spécialité, relevé dans le *Répertoire des centres de français langue étrangère en France 2010* du CIEP, ne correspond pas exactement aux domaines d'indexation du grand catalogue de CampusFrance, mais permet d'établir un premier comparatif. L'offre en français de spécialité n'est évidemment pas représentatif des domaines dominants de l'offre globale de formation proposée aux étudiants étrangers dans le grand catalogue. Seul le regroupement des spécialités Affaires-Banque-assurance-Commerce-Secrétariat sont comparables, avec 13%, de la part de l'offre effective en Management, gestion, finances et commerce (15% de l'offre de formation totale). Elle n'a pas en effet à être calée sur celle des filières de l'enseignement supérieur, puisqu'elle répond d'abord à un complément de formation en français général et de séjours linguistiques de courte durée. Ce relevé n'est cependant pas représentatif de l'ensemble de l'offre de formation en français de spécialité, puisqu'il ne concerne que 77 centres et ne répertorie pas l'ensemble de l'offre des centres universitaires et des écoles d'ingénieurs²³.

Tableau 3. L'offre de formation en FLE/français sur objectifs spécifiques

OFFRE FORMATION FLE/FOS	Nombre	%
Histoire de l'art (prépa école du Louvre)-Mode	3	2%
Médias	1	1%
Droit-Juridique	12	7%
Français général	77	45%
Affaires-Banque-assurance-Commerce-Secrétariat	23	13%
Médecine-médical	5	3%
Ingénierie	1	1%
Economie-gestion-Diplomatie	5	3%
Tourisme-Hôtellerie-Restaurant -Cuisine-Gastronomie-Œnologie	26	15%
Transports-douanes-Personnel navigant (cie aérienne)	1	1%
Études universitaires	5	3%
Professionnel	7	4%
Science & technique	5	3%
TOTAL	171	100 %

Source : Répertoire de centres de français langue étrangère en France CIEP-MAEE : www.ciep.fr/qualitefle/

2.2.2 Les filières choisies par les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français

Selon l'OCDE, 30% au moins des étudiants en mobilité internationale optent pour des formations en sciences, en agronomie ou en ingénierie en Allemagne, au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en Suède et en Suisse²⁴. La répartition des étudiants étrangers selon le domaine d'études relevée pour la France en 2007 met en valeur quatre grands domaines qui représentent près de 80% de l'offre de formation choisie : Sciences sociales, commerce et droit (39,8%), Lettres, sciences humaines et arts (20,1%), Sciences (15,8%), Ingénierie, production

et construction (12,6%). Si l'on confronte ces statistiques avec celles établies par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, les données sont plus affinées et permettent une comparaison sur cinq années universitaires (de 2004-2005 à 2008-2009). Le domaine « Pluridisciplinaire Lettres, Langues et Sciences humaines » a été créé lors du passage au système L-M-D ; la variation pondérée avec le total d'étudiants inscrits de +1,44% doit donc être interprétée avec prudence. Les Sciences économiques et la gestion ont attiré le plus d'étudiants étrangers avec une progression sur cinq années de 2,44%.

Tableau 4. L'évolution du nombre des inscriptions des étudiants étrangers par disciplines dans les universités en France métropolitaine et DOM

DISCIPLINES	Inscriptions 2004-2005	Inscriptions 2008-2009	Répartition 2008-2009	Augmentation 2005-2009	Variation 2005-2009
ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (A.E.S.)	8467	6561	3,17%	-22,51%	-1,01%
DROIT - SCIENCES POLITIQUES	22759	23296	11,25%	+2,36%	+0,03%
LANGUES	21122	18443	8,90%	-12,68%	-1,51%
LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE - ARTS	21045	18690	9,02%	-11,19%	-1,35%
MÉDECINE	17800	16717	8,07%	-6,08%	-0,71%
ODONTOLOGIE	1499	953	0,46%	-36,42%	-0,28%
PHARMACIE	2046	2107	1,02%	+2,98%	+0,01%
PLURI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES	130	3116	1,50%	+2296,92%	+1,44%
PLURI SCIENCES	2140	3118	1,51%	+45,70%	+0,45%
SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	8808	10272	4,96%	+16,62%	+0,62%
SCIENCES ÉCONOMIQUES - GESTION (HORS A.E.S.)	35501	41313	19,94%	+16,37%	2,44%
SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	35202	37752	18,23%	+7,24%	+0,87%
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	24736	23398	11,30%	-5,41%	-0,90%
S.T.A.P.S.	1581	1408	0,68%	-10,94%	-0,10%
TOTAL	202836	207144		+2,12%	

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN- MESR DEPP

2.2.3 Les études suivies par les étudiants chinois dans l'enseignement supérieur français

L'analyse des effectifs d'étudiants en mobilité internationale originaires des pays montre que les étudiants chinois constituent de loin le plus grand groupe : ils représentent 16,3% (sans comptabiliser l'apport de Hong Kong-Chine, dont la part est de 1,4%) des effectifs totaux d'étudiants en mobilité scolarisés dans un pays membre de l'OCDE. Les destinations les plus prisées par les étudiants chinois en mobilité internationale sont les États-Unis (21,6%) et le Japon (17,5%). La Chine est le deuxième pays d'origine des étudiants étrangers en France, après le Maroc et avant l'Algérie²⁵. Plus de 10 000 étudiants chinois choisissent chaque année l'enseignement supérieur français, ce qui place la France seulement au 9^e rang des pays de destination en 2009, alors qu'elle était classée 5^e en 2005. Cette évolution de la mobilité confirme, avec d'autres statistiques sur l'accueil des étudiants asiatiques, que l'Asie de l'Est et du Pacifique, dont la Chine, est la deuxième région du monde de la mobilité intérieure régionale²⁶. L'accueil des étudiants chinois en France a cependant toujours un fort taux de croissance. (cf. Tableau 5).

Trois constats ressortent des statistiques sur l'évolution des inscriptions par disciplines des étudiants chinois :

- comparés à l'ensemble des inscriptions des étudiants étrangers dans les différentes disciplines, les étudiants chinois se tournent désormais vers trois domaines : les Sciences fondamentales et applications (+3,48 % en 5 ans), les Sciences humaines et sociales (+1,22%) et les Sciences économiques et gestion hors A.E.S. (+1,10%) (cf. Tableaux 4 et 5) ;
- la progression des inscriptions dans le domaine Pluridisciplinaire Lettres, Langues et Sciences humaines (+2340%) entre 2004-2005 et 2008-2009 reste relative en considérant le nombre total des étudiants (+0,57%) ;
- la baisse des inscriptions en Administrations économique et sociales (-3,93%) et Lettres-Sciences du langage-Arts (-2,67%), qui traduit une forte chute dans ces domaines d'attractivité, est un indicateur alarmant en particulier pour les Lettres, domaine directement lié à la langue française.

Tableau 5. L'évolution du nombre des inscriptions des étudiants chinois par disciplines dans les universités en France métropolitaine et DOM

DISCIPLINES	2004-2005	2008-2009	Répartition 2008-2009	Augmentation 2005-2009	Variation 2005-2009
ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (A.E.S.)	1120	805	3,99%	-28,13%	-3,93%
DROIT - SCIENCES POLITIQUES	654	870	4,32%	+33,03%	-0,31%
LANGUES	1806	2610	12,95%	+44,52%	0,18%
LETTRES - SCIENCES DU LANGAGE - ARTS	1912	2187	10,85%	+14,38%	-2,67%
MÉDECINE	147	166	0,82%	+12,93%	-0,22%
ODONTOLOGIE	4	1	0,00%	-75,00%	-0,02%

PHARMACIE	15	39	0,19%	+160,00%	0,09%
PLURI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES	5	122	0,61%	+2340,00%	0,57%
PLURI SCIENCES	107	248	1,23%	+131,78%	0,47%
SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	508	696	3,45%	+37,01%	-0,14%
SCIENCES ÉCONOMIQUES - GESTION (HORS A.E.S.)	4485	6614	32,81%	+47,47%	+1,10%
SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	2469	4220	20,93%	+70,92%	+3,48%
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	862	1474	7,31%	+71,00%	+1,22%
S.T.A.P.S.	49	108	0,54%	120,41%	+0,19%
TOTAL	14143	20160		+42,54%	

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN- MESR DEPP

L'attractivité de l'offre de formation française est en somme conditionnée à la fois par la qualité des formations linguistiques dispensées et la capacité d'accompagner la mobilité étudiante en dehors des programmes balisés. L'identification des besoins disciplinaires et méthodologiques, ainsi que la mise en œuvre de dispositifs de préparation avant le départ des pays, participe à définir les bases d'un parcours de réussite des étudiants non francophones dans l'enseignement supérieur français. L'attrait des différents domaines d'études peut aussi dépendre de cet accompagnement dans la formation linguistique. Côté offre, l'enseignement supérieur français propose bien un nombre important de formations de qualité en Biologie, en Informatique, en Physique, etc., mais dans des domaines qui restent insuffisamment couverts par le français de spécialité. Côté demande, l'évolution des inscriptions principales dans les sciences fondamentales correspond à la variété de l'offre de formation des ces matières, c'est pourquoi il est possible d'élargir l'offre du français de spécialité par celle du FOU.

Une adaptation de l'offre de formation en FLE peut en partie soutenir une augmentation des inscriptions dans les matières dont l'attractivité est déjà confirmée, comme pour les sciences fondamentales et applications et les sciences humaines et sociales. Le repérage de domaines où l'offre de formation correspond à un besoin potentiel réel, en particulier pour les formations professionnelles dans les sciences de l'environnement (agriculture et agronomie, techniques de l'eau, ...), permet aussi de développer une offre de formation linguistique préparant à des parcours diplômant de niveau Licence 2 et 3 (BTS, IUT, Licences générale et professionnelle), jusqu'au niveau Master et du diplôme d'ingénieur. La formation linguistique pour étudiants étrangers est donc devenue un des critères décisifs dans le choix du pays qui va aussi dépendre du développement de l'offre de formation en FLE-FOS pour soutenir la mobilité non encadrée.

Bibliographie et références en ligne

Publications

«Anciens étudiants étrangers : les Clubs France, relais francophiles et réseaux», *Les Notes de CampusFrance*, mars 2010, n° 20, 4 p. : <http://editions.campusfrance.org/notes/NOTE_CAMPUSFRANCE_20.pdf>

«Compétence en français à l'entrée dans un établissement supérieur», fiche domaine CampusFrance 2009 (versions en français, anglais, espagnol), 2 p. : <http://editions.campusfrance.org/filieres/fr/fle_fr.pdf>

«Les diplômes de français langue étrangère (FLE)», fiche diplôme CampusFrance (à paraître 2010) : <http://www.campusfrance.org/fr/b-agence/espacedoc_infos.htm>

Les Étudiants étrangers à Paris : entre affiliation et repli / sous la dir. de Agulhon Catherine & Xavier de Brito Angela. - Paris : L'Harmattan, 2009. - 282 p.

Faire des études supérieures en langue française / coord. par Chantal Parpette et Jean-Marc Mangiante. Clé International, *Le français dans le monde. Recherches et applications*, janv. 2010, n° 47, p. 5-161.

«Inde», *Les Dossiers CampusFrance*, n° 2, avril 2010, 20 p. : <http://editions.campusfrance.org/dossiers_campusfrance/dossier2_inde_avril2010.pdf>

«La mobilité étudiante entre mythe et réalité» / Laure Endrizzi. Dossier d'actualité de la VST, février 2010, n° 51, 25 p. : <<http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/pdf/51-fevrier-2010-integrale.pdf>>

« *Qui sont les étudiants en mobilité internationale et où choisissent-ils d'étudier ?* », p. 328-357 dans *Regards sur l'éducation 2009 : indicateurs de l'OCDE*. - Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, sept. 2009. - 499 p.

«Visas étudiants, visas scientifiques», *Les Notes de CampusFrance*, juin 2010, n° 23, 12 p. : <http://editions.campusfrance.org/notes/note_campusfrance_23.pdf>

Sites de références

Abréviation des diplômes : www.qualitefle.fr/Abreviation.aspx

ADCUEFE (Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Etudes Françaises pour Etrangers) : www.campus-fle.fr

Alliance française : www.alliancefr.org

ALTE (*The Association of Language Testers in Europe*) : www.alte.org

Apprendre le français en France : www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/n_accueil_fle.asp

Arrêté du 3 mai 2007 portant reconnaissance du test d'évaluation du français (TEF) : www.fda.cccip.fr/documents/pdf/tef/arrete_men_2007.pdf

Asdifle (Association de didactique du français langue étrangère) : www.asdifle.org

CampusFrance Agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français : www.campusfrance.org

CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe) : www.coe.int/t/dg4/linguistic/CADRE_FR.asp

CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) : www.ccip.fr

CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques) : www.ciep.fr

DELFDALF : www.ciep.fr/delfdalf/

DFP (Diplôme de français professionnel) : www.fda.ccip.fr

FIPF (Fédération Internationale des Professeurs de Français) : www.fipf.org

Mission FLE en Inde *Learn French in France!* : www.campusfrance.org/promotion/mission_fle_inde2010/

Programs taught in English, catalogue en ligne CampusFrance (572 programmes en juin 2010) : www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/programs_taught_english/programs.html

Répertoire de centres de français langue étrangère en France : www.qualitefle.fr

TCF (Test de Connaissance du Français) : www.ciep.fr/tcf/

TEF (Test d'Évaluation du Français) : www.fda.ccip.fr/tef/

Notes

¹ Statistiques sur l'année 2007 de l'Unesco.

² Seul le Japon échappe à ce constat car il accueille une forte proportion d'étudiants étrangers, dont 93,6 % en provenance d'Asie, alors que sa langue d'enseignement est moins répandue dans le monde. (*Regards sur l'éducation 2009 : indicateurs de l'OCDE*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, sept. 2009, p. 336).

³ La convention terminologique adoptée par l'OCDE distingue les « *étudiants en mobilité internationale* », pour désigner les étudiants qui se rendent dans un pays autre que leur pays de résidence ou de scolarisation antérieure dans le but spécifique de poursuivre des études, et les « *étudiants étrangers* » pour désigner les étudiants qui sont scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants. Cette définition des « *étudiants étrangers* » implique la prise en considération des résidents permanents, ce qui peut donner lieu à une surestimation de la mobilité étudiante des étudiants. (*Regards sur l'éducation 2009 : indicateurs de l'OCDE, op. cit.*, p. 332). C'est pourquoi l'OCDE considère que les données sur la mobilité internationale des étudiants ne sont pas disponibles pour la France qui communique seulement les statistiques portant sur les étudiants étrangers. (*Ibid.*, p. 341).

⁴ *Regards sur l'éducation 2009 : indicateurs de l'OCDE, op. cit.*, p. 338 et 350 (tableau de statistiques détaillées).

⁵ *Ibid.*, p. 336.

⁶ Cette offre de formation est en France répertoriée dans le catalogue CampusFrance « *Programs taught in English* » (570 programmes en juin 2010, dont au moins 50% des cours sont dispensés en anglais) :

<http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/programs_taught_english/programs.html>

⁷ Voir « Anciens étudiants étranger : les Clubs France, relais francophiles et réseaux d'influence », *Les Notes CampusFrance*, mars 2010, n° 20.

⁸ Le Cadre européen commun de référence pour les langues a défini, en 2001, les niveaux de maîtrise d'une langue étrangère. La référence B1 correspond à un niveau intermédiaire (voir Tableau 1. L'évaluation en langue française des étudiants non francophones : les niveaux de référence).

⁹ Centre pour les Études en France.

¹⁰ En juin 2010, l'Annuaire référençait 575 programmes de bourses : www.campusfrance.org <Financez vos études.

¹¹ L'ensemble des fiches sont librement accessible dans l'Espace documentaire : Informations sur l'enseignement supérieur français du site CampusFrance <www.campusfrance.org>.

¹² Sur la législation en matière de visa pour courts et longs séjours destinés aux étudiants et aux chercheurs voir «Visas étudiants, visas scientifiques», *Les Notes de CampusFrance*, n° 23, juin 2010.

¹³ Voir la présentation générale et les objectifs de la formation par le Centre universitaire d'études français (CUEF) de l'université de Perpignan : <www.cuefp.com>.

¹⁴ *Regards sur l'éducation 2009 : indicateurs de l'OCDE*, op. cit., p. 341.

¹⁵ *Ibid.*, p. 343.

¹⁶ Sont également disponibles les fiches diplômes BTS, IUT, Licences professionnelles et IAE : <www.campusfrance.org/fr/b-agence/espacedoc_infos.htm#diplomes>.

¹⁷ Apprendre le français en France : <www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/n_accueil_fle.asp>.

¹⁸ Voir «Atelier Chine : le parcours de réussite des étudiants chinois en France», *Courrier CampusFrance*, mai-juin 2010, n° 15.

¹⁹ «Inde», *Les Dossiers CampusFrance*, n° 2, avril 2010. Le Dossier Inde s'appuie sur un Memorandum réalisé en 2009 par CampusFrance à la demande du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

²⁰ Voir Hui Mingyang, «Parcours chinois dans l'université française», p. 27-37 dans *Faire des études supérieures en langue française*, coord. par C. Parpette et J.-M. Mangiante, Paris, Clé International, *Le français dans le monde. Recherches et applications*, janv. 2010, n° 47.

²¹ Voir l'ensemble des fiches domaines publiées par CampusFrance en trois langues (français, anglais, espagnol) à l'attention des étudiants étrangers :

<www.campusfrance.org/fr/b-agence/espacedoc_infos.htm#fiches_filieres>.

²² *Regards sur l'éducation 2009 : indicateurs de l'OCDE*, op. cit., p. 345.

²³ Labellisé « Qualité français langue étrangère », le centre de l'EPF Écoles d'ingénieurs généraliste et de l'École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie (ESTP) proposent des programmes intensifs de FLE-FOS préparant aux études d'ingénieurs. 300 étudiants étrangers se sont inscrits à ce programme l'été 2010.

²⁴ *Regards sur l'éducation 2009 : indicateurs de l'OCDE*, op. cit., p. 329.

²⁵ Statistiques établies pour l'année 2008 (sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DGESIP/DGRI-SIES et MEN-DEPP).

²⁶ Laure Endrizzi, «La mobilité étudiante entre mythe et réalité», Dossier d'actualité de la VST, février 2010, n° 51, p. 6-7.